

## Conférence de presse

### « Situation économique, perspectives conjoncturelles et priorités de la politique économique pour 2010 »

Lundi 23 novembre 2009

Seul le discours prononcé fait foi

## Formation : viser la qualité plutôt que la quantité !

Pascal Gentinetta, président de la direction d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

La formation est l'un des principaux facteurs de prospérité sociale et économique. L'encouragement des compétences et la consolidation des talents sont les pierres angulaires de l'innovation et du progrès, et par conséquent le fondement d'une croissance durable. Dans ce contexte, le thème de la formation doit être abordé comme un tout, et pas en se focalisant sur l'un ou l'autre niveau de formation. Les acteurs politiques de tous bords accordent une grande importance à la formation. Mais ce thème risque aussi de devenir une espèce de mot creux dont chacun parle volontiers, mais dont le contenu disparaît peu à peu.

La formation, c'est le renforcement des aptitudes et l'apprentissage des compétences. Cette brève définition est notre repère pour l'évaluation de l'efficacité du système de formation suisse. economiesuisse s'engage naturellement pour qu'une claire priorité financière soit donnée à la formation dans la lutte engagée autour de la répartition de ressources publiques restreintes, des ressources qui doivent en outre s'inscrire globalement dans le cadre de finances durables. La nécessité de favoriser le développement des compétences des citoyens n'exclut pas pour autant que l'on se préoccupe des investissements que cela représente et des coûts ainsi occasionnés. Au contraire. Les possibilités croissantes de comparaison à l'échelle internationale fournissent des références sur la base desquelles on peut évaluer les systèmes de formation. Prenons l'offre publique de formation en Suisse : on constate d'une part que la qualité de notre système – mesurée à l'aune de l'étude PISA ou du taux de chômage des jeunes diplômés et des jeunes en fin de scolarité – est bonne à très bonne dans le contexte international, et d'autre part que la Suisse arrive également en tête de classement au chapitre des dépenses de formation (voir graphique 1). Les deux termes de l'équation, l'investissement et son rendement, doivent être examinés d'un œil critique et pris en considération dans l'évaluation de l'efficacité scolaire. Il ne s'agit pas ici d'une **économisation** de la formation, mais bien de la nécessité de rendre les prestations des organismes de formation transparentes et comparables, afin que les points faibles puissent être identifiés et améliorés. Cela n'est souvent pas possible à l'heure actuelle.

### **economiesuisse s'engage à tous les niveaux**

Cela fait un certain temps déjà qu'economiesuisse se préoccupe de tous les degrés de formation, dans une approche globale.

Dans le domaine de l'école obligatoire, nous nous sommes par exemple engagés en faveur de HarmoS. Notre système fédéraliste doit être exploité de manière à ce que les résultats cantonaux dans le domaine de la formation soient comparables et transparents. Les objectifs généraux de formation peuvent ainsi être atteints plus simplement et plus sûrement. L'un des objectifs les plus urgents est en outre que les jeunes sortant de l'école soient parfaitement préparés non seulement à poursuivre des études, mais aussi à entamer une formation professionnelle. De nombreux jeunes doivent s'affirmer sur le marché du travail et en entreprise dès la sortie de l'école obligatoire. Pour l'économie, il est dès lors primordial que les attentes des entreprises formatrices soient prises en compte. La communication entre économie et autorités de formation doit donc être intensifiée, et ce d'abord dans l'intérêt des jeunes.

S'agissant du degré secondaire II, la transparence est également une revendication prioritaire d'economiesuisse. La récente notation des EPF a pour la première fois mis en évidence des différences dans l'efficacité des gymnases. Il s'agit de développer encore cette transparence. Nous nous engageons en outre énergiquement en faveur du système de formation dual, qui a fait ses preuves sous sa forme actuelle. Grâce à sa perméabilité, ce système ouvre plusieurs voies royales, ce qui lui vaut des éloges internationales. C'est donc avec incompréhension que nous avons pris connaissance de la position des Académies suisses des sciences qui affirment que le système de formation dual est un modèle dépassé et qu'il faut viser un taux de maturité de 70 %. Car l'une des grandes forces de la Suisse en la matière, c'est précisément le partenariat entre la Confédération, les cantons et le monde du travail, l'interaction entre la théorie et la pratique.

Les exigences principales concernant le degré tertiaire sont le profilage des hautes écoles et l'accroissement de la concurrence. Par la réforme de Bologne, les hautes écoles spécialisées courent le risque de perdre leur orientation pratique et de ressembler de plus en plus à des universités. Cela n'est pas souhaitable. Il faut par ailleurs tenir compte de l'existence d'un « supermarché mondial » des meilleurs étudiants. On ne peut y répondre que si les universités suisses font partie des meilleures du monde. A notre avis, seules les EPF et la HSG remplissent pour l'instant ce critère de rayonnement international. La recherche et l'innovation doivent se développer en partenariat avec l'économie privée. La Suisse, qui est l'un des pays les plus novateurs du monde, dispose encore d'un important potentiel d'application pratique et de valorisation économique de ses idées.

### **Une loi sur l'aide aux hautes écoles à revoir en profondeur**

Dans ce contexte, nous posons un regard critique sur le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Nous souscrivons entièrement à la noblesse des objectifs poursuivis, mais force est de constater que le législateur a échoué dans sa mise en œuvre juridique, en produisant un texte pétri d'incohérences et de contradictions imputables à l'approche bureaucratique et régionaliste qui a été choisie. Le risque est celui du nivellement. Par rapport à la situation actuelle, le projet présente certes une amélioration : la transparence offerte par la réduction du nombre d'organes dirigeants et par le financement au moyen de coûts de référence définis. Mais pour le reste, le texte proposé ne réussit pas à convaincre sur un certain nombre de points cruciaux :

- **Pas de « checks and balances »** : avec 26 représentants cantonaux siégeant à la Conférence plénière et 14 au Conseil des hautes écoles, contre un seul pour la Confédération, les cantons

sont massivement surreprésentés. Dans une telle situation, même si la Confédération dispose d'un droit de veto, il lui sera en réalité extrêmement difficile de défendre ses intérêts face aux cantons. Cette configuration est particulièrement discutable si l'on considère que c'est justement la Conférence plénière qui fixe les coûts de référence, opération consistant en fin de compte à répartir des ressources fédérales. De plus, le Conseil d'accréditation nouvellement créé n'est pas indépendant, puisqu'il est élu par la Conférence des hautes écoles. Pour terminer, l'économie n'est représentée dans ces organes qu'à titre consultatif. Bien qu'étant le principal employeur des diplômés des hautes écoles, elle ne bénéficie d'aucun droit de participation. Il est essentiel que la prise en compte des besoins et des attentes de l'économie soit mieux institutionnalisée.

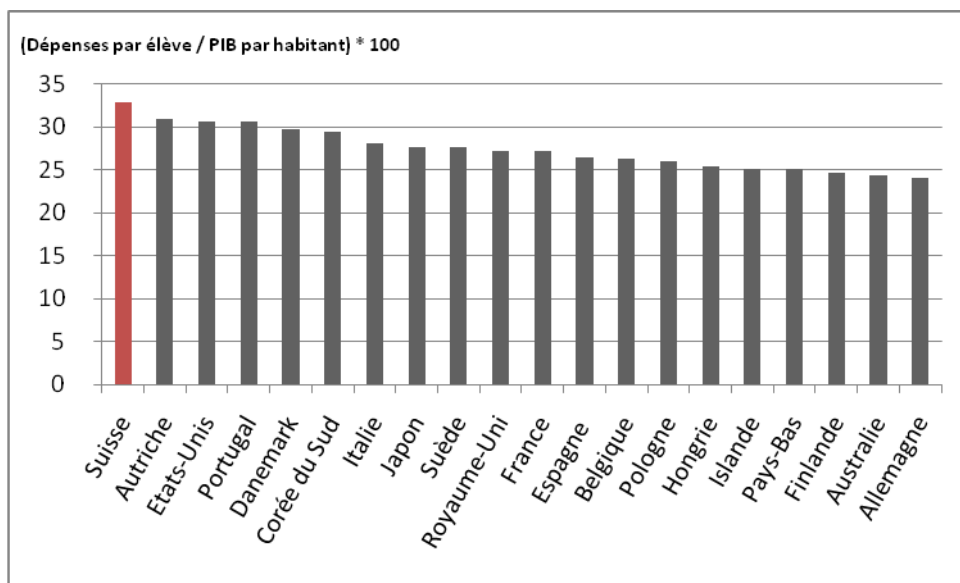
- **Pas de concurrence ni d'autonomie** : la LAHE prône l'autonomie des hautes écoles, mais elle ne donne pas corps à ce principe. Elle privilégie trop la planification et pas assez à l'idée de concurrence. La coordination imposée « d'en-haut » doit être limitée au strict minimum (filiales coûteuses). Les cantons ou la Confédération, en tant que propriétaires de leurs hautes écoles, doivent limiter leur intervention à définir l'orientation stratégique par le biais de contrats de prestations. L'autonomie ne pourra être assurée que si une structure de bonne gouvernance est exigée des responsables des hautes écoles. Mais l'article de la Constitution n'évoque en aucun cas une planification et une coordination aussi poussées que ce que la LAHE met en place.
- **La quantité au lieu de la qualité** : le modèle des coûts de référence, qui constitue à la fois la base de la répartition des ressources fédérales et celle de la compensation financière entre les cantons, est établi sur les coûts moyens par étudiant et repose donc sur des critères purement quantitatifs. Le nombre d'étudiants ou de diplômés peut ainsi être utilisé comme indicateur de qualité de l'enseignement, avec pour conséquence la tentation, pour les universités, d'attirer le plus grand nombre d'étudiants ou de permettre au plus grand nombre d'obtenir le diplôme. Or la manière la plus simple d'atteindre ce résultat est d'abaisser le niveau d'exigences. Au lieu de viser la qualité des étudiants, on tablera donc sur la quantité. Les exigences d'entrée aux hautes écoles seront abaissées et les taux de diplômés relevés au détriment de la qualité. Il faut donc d'urgence instaurer des critères de qualité supplémentaires, applicables non à l'entrée, mais à la sortie (p. ex. la capacité d'insertion sur le marché du travail).

La LAHE est trop axée sur le paysage actuel des hautes écoles. Si le Parlement ne corrige pas le tir, nous aurons laissé passer une chance de rendre le système scientifique suisse plus compétitif à l'échelle internationale. Car avec les structures proposées, l'excellence, l'autonomie et l'orientation sur le marché ne sont pas suffisamment mises en avant. *economiesuisse* a déjà signalé ces points faibles du projet de loi. Nous allons suivre de près la suite des travaux parlementaires et continuer à nous engager pour que le projet soit amélioré dans ce sens.

*economiesuisse* entend continuer de s'intéresser globalement et à tous les degrés au thème crucial qu'est la formation. Transparence, comparabilité et une meilleure orientation sur les exigences de l'économie, voilà notre credo. S'agissant du degré tertiaire, il s'agit d'encourager davantage la concurrence, afin que nos hautes écoles continuent de faire partie des meilleures dans un monde toujours plus international.

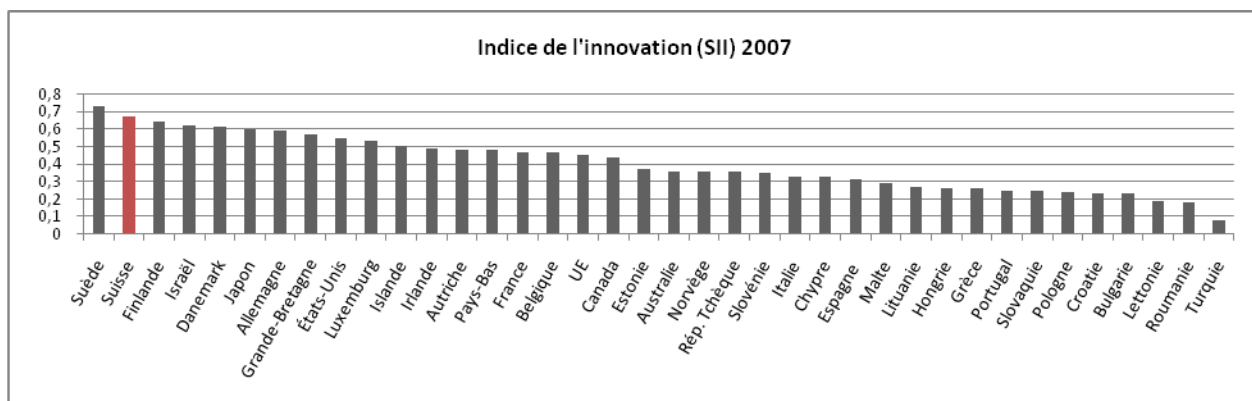
**Graphique 1 : Dépenses annuelles de formation par élève ou par étudiant, par rapport au PIB par habitant**

**Top 29 de tous les pays de l'OCDE (degrés primaire à tertiaire)**



Source : Regards sur l'éducation 2009 : Les indicateurs de l'OCDE.

**Graphique 2 : Capacité d'innovation en comparaison internationale**



L'indice composé de 25 indicateurs mesure la capacité d'innovation d'un pays. Plus l'indice est élevé, plus la capacité d'innovation est importante.

Source : OIT 2007